

# Jeu-concours MONUMENTS ÉTERNELS

Dans le sillage d'archéologues, d'historiens et de restaurateurs, cette collection révèle les secrets de fabrication de ces prouesses architecturales et replace leur construction dans le contexte religieux, artistique, technique et politique de l'époque. Des reconstitutions méticuleuses en 3D et maquettes dévoilent leur apparence initiale. Diffusée sur ARTE, elle a réuni 3 millions de téléspectateurs en 2015.

Pour tenter de gagner un des dix coffrets, répondez correctement aux cinq questions suivantes avant le 15 mai 2016 :

1. Quel est le nom donné aux canalisations souterraines qui assurent à Alexandrie une distribution en eau efficace et moderne ?
2. En quel siècle fut définitivement détruit le Phare d'Alexandrie ?
3. À quel complexe pourrait appartenir le Tombeau d'albâtre ?
4. Comment se nomment les vases de couleur claire fréquemment déposés dans les tombes des Alexandrins ?
5. Quelle a été la fonction de certaines citernes à eau d'Alexandrie au XX<sup>e</sup> siècle ?



À gagner : 10 coffrets *Monuments éternels* comprenant trois documentaires de 90' chacun :

- *Sainte-Sophie dévoilée* (réal. Olivier Julien et Gary Glassman)
- *Les secrets du Colisée* (réal. Pascal Cuissot)
- *Petra, capitale du Desert* (réal. Olivier Julien et Gary Glassman)

---

Réponses à envoyer à : [concours@dossiers-archeologie.com](mailto:concours@dossiers-archeologie.com)

en précisant la numérotation de chaque question, ainsi que vos nom, prénom, adresse et date de naissance.

RÈGLEMENT – Concours organisé par *Dossiers d'Archéologie*, Éditions FATON, avec la participation des films documentaires ZED. Concours ouvert du 1<sup>er</sup> mars au 15 mai 2016 inclus, gratuit et sans obligation d'achat. Réservé aux résidents majeurs de France métropolitaine et DOM-ROM dans la limite d'une seule participation par foyer. Toute réponse incomplète ou illisible sera refusée. La participation à ce jeu-concours entraîne l'acceptation de son règlement. Les 10 gagnants seront sélectionnés le 1<sup>er</sup> juin 2016 parmi les réponses exactes par tirage au sort à l'aide d'un logiciel de tirage au sort et seront prévenus par voie postale. PGHT du lot : 22,05 euros. En accord avec la loi n° 78-14 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants conservent un droit d'accès à leurs données personnelles pour suppression ou modification.